

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ENTRE-VIGNES

ARRÊTÉ N° 2020 04 59

- Vu l'article L 3221-4 du Code général des collectivités territoriales,
 - Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-2, R 411-25 et R 411-8,
 - Vu le code de la voirie routière,
 - Vu la demande de police de circulation formulée le 29 Avril 2020 par Monsieur JACQUET Adrien pour la société COLAS. sise : 820 Rue de la Marbrerie 34740 VENDARGUES pour : **Aménagement d'un trottoir pour drive devant Viavino Chemin de Vérargues - Saint-Christol 34400 ENTRE-VIGNES (Hérault) ;**
 - Vu l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de préciser toutes mesures propres à assurer la sûreté et la commodité de passage dans les rues,

A R R Ê T É

Article 1 : Les travaux se dérouleront à compter du 04 Mai 2020 pour une durée de 04 jours calendaires.

Durée de la réglementation : 4 jours à compter du 04 Mai 2020.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

- **Circulation alternée** : par feux tricolores (pour permettre la pose et dépose des bordures)
- **Restriction de chaussée** : Empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue : 3m
- **Suppression d'une voie de circulation**

Pendant la durée des travaux la vitesse sera limitée à 30 km/h, interdiction de stationner et de dépasser.

Article 3 : Monsieur Le Maire et Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lunel, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Lunel,
- Caserne des Pompiers de Lunel,
- Service technique Commune d'Entre-Vignes,
- Société COLAS

Fait à Entre-Vignes,
Commune déléguée de Saint-Christol,
le 29 Avril 2020

Le Maire,
Jean-Luc BERGEON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Affiché le :